



En application de la loi  
n° 82-213 du 2/03/1982  
le présent acte a été déposé  
à la préfecture de Nanterre  
le **24 MAI 2022**  
et publié le **25 MAI 2022**  
Le directeur général des services

**Gestion du patrimoine et de la coordination administrative**

**Décision n° 2022-133**

**Objet : Avenant n°1 au bail commercial « les Saveurs du Monde »**

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que les locaux situés 4 rue du Four à Sceaux, dans lesquels M. Guénoun, gérant du restaurant « les Saveurs du Monde » exerce son activité, ont été acquis par la Ville le 16 avril 2021,

Considérant la demande de la Trésorerie de Sceaux,

DECIDE de signer l'avenant n°1 pour entériner le montant mensuel du loyer à 1 468,92 euros.

Fait à Sceaux, le 23 mai 2022



Philippe LAURENT